



N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

Séance régulière du Conseil municipal, tenue le 9 novembre 2009 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): Madame Janet Casey, M. Yoland Gauthier, M. Serge Bhérer, M. Jacques Morin, M. Manuel Tremblay, M. Yvon Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreau.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, secrétaire-trésorière et directrice générale.

M. le Maire fait la présentation des nouveaux membres du Conseil municipal à la population.

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Adoption des comptes
- 3- Acceptation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2009
- 4- Assermentation des membres du Conseil municipal
- 5- Déclaration des intérêts pécuniaires
- 6- Rapport du maire
- 7- Mandat à Me Marie-Josée Caron, notaire (servitude)
- 8- Communautés rurales branchées
- 9- Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme
- 10- Recommandation de paiement 6 «Projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable»
- 11- Dates fixant les séances ordinaires de 2010
- 12- Avis de motion ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2010, fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, assainissement des eaux, collecte sélective ainsi que l'enlèvement et la destruction des ordures
- 13- Avis de motion régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2010
- 14- Rapport de comités
- 15A- Varia - Addenda au contrat de déneigement (cour municipale)
- B- - Cession partie de terrain (Florence Girard & Gilmond Tremblay)
- 16- Période de questions allouée aux contribuables
- 17- Levée de l'assemblée

2009-11-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La prière est suivie de l'acceptation de l'ordre du jour sur proposition de M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers et ce, en laissant le varia ouvert.

2009-11-02

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de M. Yoland Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes (comptes à payer # C900547 au # C900622 et les salaires du mois d'octobre pour un montant de 71 701.15\$), présentés par la directrice-générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2009-11-03

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.



2009-11-05 Résolution
ou annotation

2009-11-06

2009-11-07

Formulaires d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2009-11-08

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière a assermenté tous les nouveaux élus du Conseil municipal de Saint-Irénée.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière a remis à chaque membre du Conseil municipal une déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils auront à compléter pour la prochaine réunion du Conseil municipal.

RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par M. Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du maire, tel que présenté par celui-ci.

MANDAT À ME MARIE-JOSÉE CARON, NOTAIRE (SERVITUDE)

Il est proposé par Mme Janet Casey et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Marie-Josée Caron, notaire de Thibault & Caron, afin de créer deux servitudes, soit:

- 1- Que la Fabrique de Saint-Irénée accorde à la Municipalité de Saint-Irénée une servitude concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.
- 2- Que le Domaine Forget accorde à la Municipalité de Saint-Irénée une servitude concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

Monsieur Pierre Boudreault, maire et Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Irénée les dossiers relatifs à ces servitudes.

COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a participé à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour l'offre de services Internet haute vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et le sien ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée conjointement par les trois MRC partenaires auprès du Programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 2,2 millions de dollars et que le Programme Communautés rurales branchées peut octroyer une contribution de l'ordre de 66,67% du coût du projet, jusqu'à concurrence de 1,5 millions de dollars ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yoland Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Irénée appuie la MRC de Charlevoix-Est dans ses démarches auprès du Programme Communautés rurales branchées du MAMROT en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services d'Internet haute-vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de Charlevoix-Est, Charlevoix et Côte-de-Beaupré.

C. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est



RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Deux réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme ont eu lieu, soit les 29 septembre et 28 octobre 2009.

A- N° de résolution
ou annotation

Demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Hamelin

Considérant que l'implantation du bâtiment est de 2,97 m de l'emprise du ministère des Transports;

Considérant que cette situation rend difficile d'implanter une enseigne à 0.5 m de la ligne avant du terrain tel que demandé dans notre réglementation;

Le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure, soit l'implantation de l'enseigne à 0.00 m de la ligne avant du terrain de Monsieur Hamelin.

Après discussion, il est proposé par Serge Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, soit l'implantation de l'enseigne à 0.00 m de la ligne avant du terrain de Monsieur Hamelin.

B-

Demande de permis de construction de Madame Dominique Boulianne & Monsieur Martin Morasse

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme considère que la demande de permis de construction de résidence de Madame Dominique Boulianne et de Monsieur Martin Morasse est conforme au PIIA;

Le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter les plans tel que soumis par les propriétaires.

Après discussion, il est proposé par M. Manuel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

C-

Dérogation mineure de Monsieur Gilbert Denis

Considérant que la rue actuelle est de 11.91 mètres de large (chemin des Quatre-Vents);

Considérant que le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est autorisera bientôt des rues privées de 12 mètres de large;

Considérant que le chemin des Quatre-Vents a été défini par la MRC de Charlevoix-Est comme un îlot déstructuré identifié par la MRC;

Le Comité Consultatif d'Urbanisme considère qu'accorder une dérogation mineure est nécessaire afin de rendre conforme la rue existante (chemin des Quatre-Vents, Saint-Antoine) et recommande donc au Conseil municipal de l'accorder.

Après discussion, il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

2009-11-10

RECOMMANDATION DE PAIEMENT 6 «PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE»

Il est proposé par M. Serge Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation de paiement # 6 au montant de 746 445.49\$ aux Entreprises G.N.P. inc. reçu de la firme BPR dans le dossier de projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.



N° de résolution
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-465-4578 — M-103

C.c. Monsieur Jacques Cloutier, Ingénieur BPR

DATES FIXANT LES SÉANCES ORDINAIRES DE 2010

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires pour 2010, à savoir :

- 11 janvier
- 1^{er} février
- 1^{er} mars
- 6 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 7 septembre
- 4 octobre
- 1^{er} novembre
- 6 décembre

QUE les séances soient tenues à la salle municipale à compter de 19h30.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2009-11-12

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010, FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT DES EAUX, COLLECTE SÉLECTIVE AINSI QUE L'ENLÈVEMENT ET LA DESTRUCTION DES ORDURES

M. Jacques Morin, conseiller, donne avis de motion pour la présentation d'un règlement qui portera le titre «Règlement #277-2009 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2010, fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, assainissement des eaux, collecte sélective ainsi que l'enlèvement et la destruction des ordures).»

2009-11-13

AVIS DE MOTION RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2010

Mme Janet Casey, conseillère, donne avis de motion pour la présentation d'un règlement qui portera le titre de «Règlement #278-2009 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2010»

2009-11-14

RAPPORT DE COMITÉS

Rien à signaler.

2009-11-15-A

ADDENDA AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT (Cour municipale)

Il est proposé par M. Yoland Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un addenda à notre contrat de déneigement avec La Ferme La Côte des Bouleaux



N° de résolution
ou annotation

2009-11-16

2009-11-17

afin d'y ajouter l'ouverture de la cour de l'usine d'eau potable au montant de 425\$ par année plus les taxes.

CESSION DE PARTIE DE TERRAIN (Florence Girard & Gilmont Tremblay)

Il est proposé par M. Manuel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de céder une partie de terrain dans la côte Saint-Antoine (environ 100 pieds par 20 pieds) à Mme Florence Girard & M. Gilmont Tremblay pour la somme de 1.00\$, dont copie de plan remis par Monsieur Tremblay à la Municipalité.

Attendu que Monsieur Tremblay doit défrayer les frais d'arpenteur et de notaire et expédier un projet à la Municipalité avant l'approbation de la cession;

Attendu que Monsieur Pierre Boudreault, maire et Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Irénée relatif au dossier de cette cession (Lot 3 979 029).

C.c. Madame Florence Girard & Gilmond Tremblay

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES


Monsieur le Maire remercie la population de s'être déplacée pour les élections du 1^{er} novembre dernier.

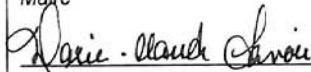
Voici quelques questions posées par les contribuables, soit:

- Quand l'usine sera-t-elle opérationnelle?
- Une visite de l'usine est-elle prévue pour les citoyens?
- Un déjeuner organisé par l'O.P.P. aura lieu le 29 novembre prochain à la salle municipale pour un montant de 10\$ du billet;
- Qui s'occupe du déneigement de la patinoire cet hiver?
- Une enseigne pourra-t-elle être installée sur la Route 362 afin d'indiquer le chalet des Loisirs?

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 20h05 sur proposition de Monsieur Yvon Gauthier.


Monsieur Pierre Boudreault,
Maire


Madame Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

Séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 18 novembre 2009 à la salle des délibérations, soit à 18h30.

Conseillers (ères) présents (es): Madame Janet Casey, M. Yoland Gauthier, M. Serge Bhérier, M. Jacques Morin, M. Manuel Tremblay, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Absence: M. Yvon Gauthier.



- 18-
19-
20- N° de résolution
ou annotation
21-
22-
23-
24-
25-
26-
27-
- 2009-11-18** **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRIÈRE**
- L'assemblée est ouverte par la prière.*
- 2009-11-19** **CONSTATATION DU QUORUM**
- M. le Maire constate qu'il y a quorum et poursuit l'assemblée.*
- 2009-11-20** **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par Mme Janet Casey et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.*
- 2009-11-21** **CHANGEMENT DE PRO-MAIRE**
- Il est proposé par M. Yoland Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Jacques Morin, maire suppléant pour une période de six mois.*
- 2009-11-22** **DÉROGATION MINEURE (Michel Hamelin)**
- Après discussion, les membres du Conseil maintiennent leur décision en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure de M. Michel Hamelin. (Décision prise lors de la séance du 9 novembre dernier à la résolution # 2009-11-09-A)*
- 2009-11-23** **RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 9 (Réaménagement de la Route 362)**
- Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation de paiement # 9 reçu de Pierre Desrochers, ingénieur de la firme BPR au montant de 192 700,59\$ à Simon Thivierge & Fils inc. en ce qui a trait au réaménagement de la Route 362.*
- 2009-11-24** **APPEL D'OFFRE CAMION INCENDIE**
- Il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter cet ^{mel} item à une séance ultérieure.*
- 2009-11-25** **MANDAT À M. DAN ROY (Vérification du devis/camion incendie)**
- Attendu que la Municipalité de Saint-Irénée désire acquérir un véhicule incendie;*
- Attendu qu'une étude doit être effectuée afin de vérifier les besoins de la Municipalité pour l'achat de cet équipement;*
- Attendu que la Municipalité de Saint-Irénée accepte l'offre de service de Monsieur Dan Roy, ing. de la compagnie «Les Services 10-10»/ experts en équipement incendie;*



N° de résolution
ou annotation

2009-11-26

Attendu que Monsieur Roy offre à la Municipalité deux propositions variant entre 4000\$ et 5000\$;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Yoland Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de M. Roy. Suite à cette rencontre, les membres du Conseil municipal décideront de la proposition adéquate à nos besoins.

MANDAT À HEENAN BLAIKIE AUBUT, AVOCAT

Il est proposé par M. Serge Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de service de consultation juridique avec la firme d'avocats Heenan Blaikie Aubut pour l'année 2010 au montant de 727.13\$.

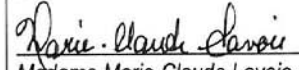
C.c. Me Pierre C. Bellavance, avocat

2009-11-27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 19h15 sur proposition de M. Manuel Tremblay.


Monsieur Pierre Boudreau,
Maire


Madame Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je certifie que la Commune possède
les fonds nécessaires à recouper les
dépenses et engagements inclus dans
cette page. mCh